

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 84
de MM. Simon Zurich, Christoph Allenspach et Marc Vonlanthen (PS)
demandant un rapport proposant des pistes encourageant la participation des privés
à la protection de la biodiversité**

En séance du 18 septembre 2018, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 84 de MM. S. Zurich, C. Allenspach et M. Vonlanthen lui demandant un rapport proposant des pistes encourageant la participation des privés à la protection de la biodiversité.

Résumé du postulat

La Suisse fait face à un recul effrayant de la biodiversité. D'après l'Office fédéral de l'environnement, la moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont actuellement menacés. Cet appauvrissement affecte bien évidemment la nature, qu'il s'agisse des milieux naturels, des espèces ou de la diversité génétique, mais aussi l'être humain qui vit dans et de cette nature. L'appauvrissement de la biodiversité est un appauvrissement de notre qualité de vie.

Le Conseil communal est chargé de présenter un rapport proposant des pistes pour encourager la participation des privés à la protection de la biodiversité. Il examinera en particulier :

- la possibilité d'introduire une taxe sur les nouvelles constructions ou d'inclure à une taxe existante une part supplémentaire visant à financer un fonds pour la création et l'entretien d'espaces verts et de corridors biologiques destinés à la protection de la biodiversité ;
- la possibilité de soutenir financièrement, par le biais de ce fonds et sur la base de critères définis par le Conseil communal, les mesures prises par des propriétaires privés en vue de la préservation et de l'encouragement de la biodiversité ;
- la mise en place d'une campagne de sensibilisation à l'intention des propriétaires ;
- la coordination avec les mesures mises en place par la Ville de Fribourg.

En réponse au postulat n°84, le Conseil communal revient sur :

1. La biodiversité : contexte global et local

La biodiversité considère la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux. Publié le 6 mai 2019 par la plateforme intergouvernementale pour la biodiversité, le rapport mondial liste un bilan dévastateur sur nos écosystèmes. En appui, Agenda 2030, le cadre de référence mondial pour le développement durable, a inscrit la biodiversité dans nombre de ses 17 objectifs. Ce sujet alliant science et société et intéressant toutes les tranches de la population, le Conseil communal, fort de ce constat, a inscrit comme axe prioritaire ce thème dans sa stratégie de développement durable. Ainsi, depuis 2017, des réflexions sont menées en particulier au sein du secteur Energie et développement durable, en collaboration avec les urbanistes et le secteur des Parcs et promenades afin de répondre aux exigences nationales et améliorer la biodiversité dans le contexte local de notre ville. En particulier, le projet *Nature en Ville*, réalisé en collaboration avec le Jardin botanique, met en évidence les différents habitats de la ville de Fribourg et favorise la biodiversité en général, qu'elle soit faunistique ou floristique. Ce projet a une bonne retombée médiatique et permet d'ouvrir le dialogue avec la population sur ce thème actuel qu'est la biodiversité, comme par exemple lors du colloque organisé par la nouvelle association « Fribourg pour le Climat » en septembre 2019.

D'un point de vue local, la ville de Fribourg a, de par sa topographie et ses paysages, notamment ses vallées et ses vallons, ainsi que par la Sarine, une grande diversité d'habitats semi-naturels. Cette typologie doit être abordée comme une opportunité à valoriser ces espaces et les préserver. Dans ce contexte, la participation de la population, notamment pour la gestion du végétal concentré sur le domaine privé, doit être encouragée.

2. La participation des privés à la protection de la biodiversité actuellement

Si plusieurs études de fond afin de déployer une stratégie intégrant ce thème sont en cours en ville de Fribourg, la population est invitée à participer de plusieurs manières pour mener des actions ou vivre des expériences contribuant à améliorer la biodiversité et les connaissances écologiques.

D'abord, une sensibilisation a d'ores et déjà débuté, notamment par la création par le secteur Energie et développement durable d'un fascicule destiné aux citoyens de la Ville de Fribourg, afin qu'ils puissent inviter la nature près de chez eux et adopter les bons gestes. Cette action est accompagnée de l'invitation à adhérer en particulier à la « Charte des Jardins », prônant une gestion durable de son jardin ou balcon, accessible à tous. Elle propose également des outils afin de favoriser la flore indigène et éviter les plantes néophytes envahissantes.

En outre, depuis plusieurs années, des jardins communautaires ont vu le jour en ville de Fribourg tel le dernier en date, situé dans le quartier du Schoenberg, dont l'infrastructure a été mise en place par le Service d'urbanisme et s'architecture et l'animation appuyée par le secteur de la Cohésion sociale. Des bacs ont également été installés et le seront encore dans divers quartiers de la ville de Fribourg. Ces initiatives, même si elles ne rencontrent parfois pas tous les critères écologiques idéaux, notamment à propos de l'utilisation de l'eau, ont l'avantage de renforcer les liens de la population avec son alimentation et permettent aux personnes d'acquérir des connaissances sur l'écologie. Ces

connaissances permettent ensuite au citoyen de se réapproprier son alimentation et sa consommation et contribuent ainsi à la protection de la biodiversité, qu'elle soit locale mais également globale.

3. Les prochaines étapes que compte suivre le Conseil communal

Le Conseil communal souhaite continuer à proposer aux citoyens un engagement pour la biodiversité urbaine. Cet engagement se déclinera de plusieurs façons :

Phase initiale du label *Villeverte* : le Conseil communal s'est engagé, dans le postulat n° 42, à mettre en place la phase initiale du label *Villeverte*. Ce dernier permettra de repenser la communication sur ce thème, notamment l'orientation de la politique de communication sur les groupes cibles et sur l'encouragement au dialogue avec la population. Ce projet permettra également de discuter des manières de renforcer la responsabilité individuelle et la volonté d'agir de la part de la population en faveur de la biodiversité par la mise en place de mesures éventuelles.

Projet *Nature en Ville* et site internet : en 2019, la ville a initié le projet *Nature en Ville*. Ce dernier vise à mettre en place des îlots de biodiversité au sein de la ville, notamment en substituant des végétaux au béton. Si en 2019, le public a pu découvrir des étiquettes en ville indiquant les lieux où des actions ont été entreprises, il pouvait également découvrir la multitude d'habitats naturels ou semi-naturels existant à Fribourg et un site internet l'accompagnant. L'objectif était de pouvoir offrir non seulement un peu de place au vert urbain, mais également contribuer à la sensibilisation du grand public sur les milieux favorables à la biodiversité. Le projet *Nature en Ville* continuera encore et se déclinera de manière encore plus large, notamment en invitant les citoyens à se joindre à des actions menées par des associations, institutions ou la ville elle-même au printemps 2020. Cette initiative débutera par une campagne de sensibilisation lors de la journée de la nature, le 22 mai 2020 et se terminera par la nuit des musées, le 6 juin 2020. Dans l'intervalle, le citoyen aura l'occasion de participer de manière active à certains projets favorisant la biodiversité ou d'apprendre à mettre en place des éléments pouvant amener un peu biodiversité chez lui. En particulier, lors de ces journées, il est d'ores et déjà prévu de :

- proposer aux propriétaires d'installer des hôtels à insectes chez soi et de petits biotopes pour la faune ;
- sensibiliser les privés sur les plantes néophytes ;
- sensibiliser les privés sur la taille des arbres.

De nombreux partenaires seront inclus dans ce projet, notamment plusieurs associations locales et institutions.

Incitation des propriétaires fonciers à aménager les espaces ouverts : D'abord, dans le cadre du Plan d'agglomération 3, une mesure prévoit l'octroi de financement afin d'inciter les propriétaires fonciers à aménager et entretenir des espaces ouverts, notamment afin d'augmenter la biodiversité. Les surfaces concernées par cette mesure doivent être proposées dans le cadre d'un programme initié par la Commune ou des privés et doivent être situées en propriété privée ou publiques, en zone urbaine, et être largement accessibles au publics. Cependant, les parcs et jardins public en sont exclus. Dans ce cadre-là, la Ville de Fribourg a déjà proposé un tel programme dans le cadre du projet *Fribourg (ou)vert* et souhaite continuer ce genre de démarche pour les projets futurs.

Ensuite, le Conseil communal souhaite se coordonner avec les associations locales qui incitent ou sensibilisent les propriétaires fonciers à l'aménagement de leurs espaces verts. Par exemple, l'association de protection de la nature Pro Natura vise à soutenir en terme de conseils et de manière financière les particuliers pour des mesures en faveur de la biodiversité, notamment pour des projets en accord avec la stratégie de la Ville, tel le combat contre les espèces néophytes envahissantes.

Le postulat n° 84 est ainsi liquidé.